

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 18 AOÛT 2016

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 AOÛT 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Stéphane Fraser, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Claude Caron et M. Vincent More.

Sont absent(e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

S2016-08-205

#### 3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

#### 4. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'éthique et la déontologie des élu(e)s municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Jacqueline Poirier pour l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement sur l'éthique et la déontologie des élu(e)s municipaux, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

#### 5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'éthique et la déontologie des employé(e)s municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure d'un règlement remplaçant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employé(e)s municipaux, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

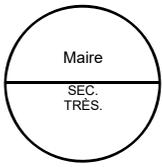
#### 6. Octroi du contrat – ouvrages de protection côtière

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres pour l'octroi du contrat d'ouvrages de protection côtière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité quinze (15) soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formé un comité de sélection qui a fait l'exercice conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 936.0.1 et 936.0.1.1):

- Évaluer individuellement chaque soumission sans connaître le prix;
- Attribuer à la soumission, eu égard à chaque critère, un nombre de points;
- Établir le pointage intérimaire de chaque soumission en additionnant les points obtenus par celle-ci eu égard à tous les critères;
- Ouvrir uniquement les enveloppes qui proviennent des personnes dont la soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;
- Établir le pointage final de chaque soumission qui a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50;
- Faire la recommandation au Conseil du choix obtenu, qui lui entérine ce choix. Dans le cas d'un refus du choix par le Conseil, une justification raisonnable est obligatoire.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 18 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QU'Environnement CA est la seule des 3 entreprises qui a obtenu le seuil de passage de 70/100 avec 87/100;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Environnement CA est valide pour un montant de 66 883,25 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S2016-08-206**

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat des ouvrages de protection côtière entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Environnement CA en ces termes.

#### ***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

##### **7. Période de questions / réponse facultative**

Des citoyens(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeures sans réponse.

Nil

##### **8. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de M. Claude Caron, l'assemblée est levée à 19 h 37.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier